

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2015

Le vingt huit juillet deux mil quinze à vingt heures trente minutes, les Conseillers Municipaux légalement convoqués par M. Michel MAUGER, Maire, se sont réunis en la Salle de la Mairie prévue à cet effet.

Etaient présents : MM MAUGER, BOSCHER-TOKARSKI, DOUCHIN, CHARDON, RUEL, MMES GANCEL, BURNEL, MM PICOT, GODEFROY, DHIVER, MONFEUILLART, GOSSELIN, MME BELLOT.

Etaient absentes excusées : MME ANDRE (ayant donné procuration à M. MONFEUILLART), MME BERNERON.

Secrétaire de séance : M. GOSSELIN

M. le Maire demande s'il est possible d'ajouter une délibération supplémentaire à l'ordre du jour ; il s'agit d'un remboursement d'acompte pour une réservation au camping municipal.

Demande accordée à l'unanimité.

Le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **BUDGET GENERAL**

#### **AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR L'AMENAGEMENT DE LA COUR STE CATHERINE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant de l'entreprise BOUCÉ concernant les travaux supplémentaires de l'opération voirie pour la Place Ste Catherine, d'un montant total de 1 416 € TTC soit 1 180 € HT.

Le financement de ces travaux est inscrit au budget primitif 2015 de la commune.

#### **EFFACEMENT DES RESEAUX : Route de Quettehou et Route du Vast**

M. le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et télécommunications « Route de Quettehou et Route du Vast ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 131 500 € HT.

Conformément au barème 2015 du SDEM, la participation de la Commune de Barfleur, s'élève à environ 45 000 €, après subventions.

Le Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décident la réalisation de l'effacement des réseaux « Route de Quettehou et Route du Vast »

- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le 31 mai 2016 avec un paiement ultérieur au 31 mars 2016.
- Acceptent une participation de la Commune de 45 000 €
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget Communal
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Ces dépenses seront inscrites au budget 2016.

### **OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES POUR LES ASSOCIATIONS HORS COMMUNE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que l'occupation des salles communales (pour les associations hors commune) concernant notamment les cours de musique, de gymnastique, de danse ou de cardio-training est consentie à titre gratuit à condition que ces activités soient constantes au cours de l'année (sauf vacances scolaires) et non ponctuelles. Les organisateurs de ces activités peuvent faire un don à la commune pour contribution aux frais de chauffage ou d'entretien.

### **AVANT PROJET DETAILLE POUR LA RESTAURATION DE LA CIRCATA**

Le cabinet Touchard Architectes, retenu comme maître d'œuvre pour la restauration du transept sud, du déambulatoire nord, et de la Circata de l'église Saint-Nicolas, a fait parvenir un avant-projet détaillé (APD) descriptif des travaux à effectuer. Cet avant-projet a pour but de donner toutes informations nécessaires aux entreprises souhaitant répondre à l'appel d'offres en cours pour la réalisation des travaux de restauration.

Ce projet est porté par la commune afin d'obtenir le maximum de subventions de la part du département (via la CAO) et de la région (via la DRAC). Néanmoins in fine c'est l'association des Amis de l'église qui prend à sa charge le financement des travaux.

Le maire précise que Monsieur Pascal Delamare, président de l'association des Amis de l'église de Barfleur, lui a confirmé par écrit son accord sur l'APD et les estimations tarifaires effectuées par le maître d'œuvre. L'association s'engage à prendre en charge le reliquat des dépenses, après obtention des subventions, sous forme d'un don à la commune.

Considérant ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le maire à solliciter des subventions le plus largement possible. Il accepte l'APD pour les montants estimés selon l'allotissement suivant :

Lot 1	Maçonnerie	40 675,00 € HT
Lot 2	Plâtrerie	17 775,00 € HT
Lot 3	Vitrail	12 140,00 € HT
Lot 4	Menuiserie	29 750,00 € HT
Lot 5	Décors Peints	60 520,00 € HT
<b>Total</b>	<b>Travaux H.T.</b>	<b>160 860,00 € HT</b>
	Honoraires Architectes	19 303,20 € HT
	Coordinateur SPS	2 412,90 € HT
	<b>TOTAL HT</b>	<b>182 576,10 € HT</b>
	TVA 20 %	36 515,22 € HT
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>219 091,32. € TTC</b>

Cette délibération annule et remplace la délibération du 09 juin 2015

## **CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RESTAURATION DE LA CIRCATA ET DU DEAMBULATOIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du choix des entreprises suivantes pour la restauration de la Circata et du déambulatoire, et autorise le Maire à signer les marchés :

### **Lot 1 Maçonnerie**

Entreprise BODIN à Montebourg (50) pour un montant de 23 560.85 € HT

### **Lot 3 Vitraux**

Ateliers Henri HELMBOLD à Corps Nuds (35) pour un montant de 5 208 € HT

### **Lot 4 Menuiserie**

Les Ateliers Aubert LABANSAT de Coutances (50) pour un montant de 14 672 € HT

### **Lot 5 Décors Peints**

Association Alter Natives de Paris (75) pour un montant de 61 810 € HT

Concernant le lot n°2: Plâtrerie, ce dernier s'est avéré infructueux. Aucune offre n'a été réceptionnée lors de la commission d'ouverture des plis.

Depuis trois entreprises ont déposé une offre. Ces dernières seront analysées lors d'une prochaine réunion.

## **INFORMATION COMPLEMENTAIRE SUR L'AVANT PROJET DETAILLE DE LA RUE ST NICOLAS**

Le Maire présente l'Avant projet des travaux de restauration de la Rue St Nicolas.

Il s'agit essentiellement de préciser qu'à chaque croisement avec les Rues Paul Placide, du Puits et le passage Le Bel, le revêtement sera pavé.

Des pavés du Roy seront également posés devant chaque entrée de maison (sur le trottoir) sur une longueur d'environ 2 mètres.

Des bordures en granit sont recherchées pour compléter l'existant.

Les dallages existants sur les trottoirs seront préservés, les parties actuellement en ciment étant remplacées par du béton désactivé identique à la Rue du Fort ou la Cour Ste Catherine.

Le Conseil prend acte de ces modifications de l'Avant Projet. Le Maire informe qu'une réunion publique sera organisée le vendredi 11 septembre 2015 à 20h 30 pour présenter le projet aux riverains et recueillir leurs suggestions ou commentaires.

## **BUDGET CAMPING-COMMUNE**

### **REMBOURSEMENT D'AVANCE DE TRESORERIE**

Dans le cadre de l'avance de trésorerie faite au Camping par la Commune d'un montant de 50 000 € pour l'acquisition de deux mobil homes, 15 000 € ont été avancés au camping, il convient désormais de procéder au remboursement de cette somme sur le budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au remboursement de la somme de 15 000 € sur le budget de la Commune :

- Mandat au 1687 « Autres dettes » : 15 000 € - budget camping
- Titre au 274 « Prêts » : 15 000 € - budget Commune

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ACOMPTE**

Le 27/07/2015, nous avons reçu un courrier de M. et Mme LAINé domiciliés à Cormelles le Royal (14). Dans ce courrier il est demandé à la municipalité de bien vouloir leur rembourser l'acompte de 1 000 € qu'ils avaient versé au camping pour une réservation du 18/07/2015 au 15/08/2015. Un certificat médical est annexé au courrier indiquant des problèmes de santé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le remboursement de l'acompte de 1 000 € à M. et Mme Robert LAINé domiciliés 3, Rue Clos du Monastère 14123 CORMELLES LE ROYAL.

**EMPRUNT DE 50 000 € POUR L'ACHAT DE 2 MOBIL-HOMES**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'acquisition de deux mobil-homes représentant une dépense de 50 000 € et indique qu'il est opportun de recourir à un emprunt de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale et après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE****Article 1 : principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler :	1A
Montant du contrat de prêt :	50 000 €
Durée du contrat de prêt :	5 ans
Objet du contrat de prêt :	financer les investissements

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2020**

CETTE TRANCHE OBLIGATOIRE EST MISE EN PLACE LORS DU VERSEMENT DES FONDS.

MONTANT : 50 000 €

VERSEMENT DES FONDS : A LA DEMANDE DE L'EMPRUNTEUR JUSQU'AU 31 JUILLET 2015  
AVEC VERSEMENT AUTOMATIQUE A CETTE DATE

TAUX D'INTERET ANNUEL : TAUX FIXE DE 1.22 %

BASE DE CALCUL DES INTERETS : MOIS DE 30 JOURS SUR LA BASE D'UNE  
ANNEE DE 360 JOURS

ECHEANCES D'AMORTISSEMENT ET D'INTERETS : PERIODICITE TRIMESTRIELLE

MODE D'AMORTISSEMENT : ECHEANCES CONSTANTES

REMBOURSEMENT ANTICIPE : AUTORISE A UNE DATE D'ECHEANCE D'INTERETS POUR TOUT OU PARTIE DU MONTANT DU CAPITAL RESTANT DU, MOYENNANT LE PAIEMENT D'UNE INDEMNITE ACTUARIELLE.

COMMISSION D'ENGAGEMENT : 250 €

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Cette délibération annule et remplace celle du 09 juin 2015

## QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du rapport Barnier selon la loi sur l'eau. Ce rapport est consultable par les conseillers, demander au secrétariat. Les conseillers demandent à le recevoir par mail.
- Demande subvention CSB : Les subventions 2015 ont déjà été attribuées. Cette demande sera étudiée sur l'exercice 2016.
- Lecture de la lettre de remerciement de l'association ORCHIS au sujet de la subvention attribuée. Le conseil demande d'organiser un nettoyage de plage à l'automne avec ORCHIS
- La proposition de Cotentin traitement d'intervenir en réunion de conseil municipal ne recueille pas d'avis favorable. Les conseillers estiment être suffisamment informés.
- Mme Gancel, présidente du Comité des Fêtes, demande si la mairie est d'accord pour prendre en charge (comme les années précédentes) le vin d'honneur du dimanche 9 août. Le maire confirme que la mairie prendra les frais à sa charge. Il demande à Mme Gancel en échange de bien vouloir s'occuper de la préparation de la salle. Celle-ci regrette mais ne pourra pas par manque de bénévoles. MM. Nicolas Gosselin, Yves Monfeuillart et Jean-Louis Dhiver se portent volontaires pour dresser la table le samedi soir.
- M. Ruel demande quel est le résultat de la rencontre entre le responsable de Carrefour et l'Union des commerçants. Le maire indique qu'il a organisé cette réunion à la demande des commerçants (UCAB). La rencontre a été fructueuse puisque Carrefour nous accorde la disponibilité provisoire de l'espace commercial dès lors qu'il n'est pas vendu. Un loyer symbolique serait néanmoins perçu, mais les compteurs d'eau et d'électricité ont été retirés. La visite des lieux a montré une forte dégradation de l'espace commercial. Le directeur de la SA HLM du Cotentin qui était présent nous a indiqué que le lieu ne se prête pas à l'aménagement de logements sociaux.
- Où en est l'accès au terrain du Jardin des Augustins acquis récemment ? Nous avons clôturé la limite de propriété avec M. Pignot. Celui-ci nous accorde la possibilité de passer provisoirement sur son terrain. Un projet d'ouverture sur la rue de la Planque est envisagé. Il faut s'attacher les services d'un maître d'œuvre pour créer un dossier de permis de construire avec plan des travaux.
- Mme Bellot demande quand seront faits des travaux de restauration de la salle polyvalente. Cette question engage un débat sur la pertinence de supprimer le mur entre les deux salles. Une majorité semble se dégager pour n'ouvrir que partiellement (environ 1/3 du mur à supprimer). Le maire et les adjoints rappellent que de nombreux artistes qui exposent nous assurent que l'endroit est très satisfaisant. Un rafraichissement a été effectué récemment avant la saison culturelle estivale. Seul le comité des fêtes demande par la voix de Mme Gancel une grande salle notamment pour le salon du livre, l'organisation de loto, etc. Il est fait remarquer que le fait d'enlever le mur de séparation ne donnera pas plus d'espace pour accueillir plus d'auteurs au salon du livre puisque les deux salles sont déjà utilisées. Le maire pense qu'il est préférable de jouer la carte de la qualité plutôt que celle de la quantité. Mme Gancel informe que si des travaux ne sont pas engagés avant la fin de l'année, elle délocalisera le salon du livre 2016 dans une autre commune. Le maire lui fait remarquer que le succès de ce salon est dû en partie au fait qu'il se passe à Barfleur.

Séance levée à 23H35